

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

32.104

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

DECRET N° 94 -176 DU 30 Avril 1994
portant maintien en activité
de service de trois officiers
supérieurs.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 17-61 du 16 Janvier 1961 portant organi-
sation et recrutement des forces armées de la République;

Vu l'ordonnance n° 31-70 du 18 Août 1970 portant
statut général des cadres de l'armée telle que modifiée
par les articles 6 et 7 de l'ordonnance n° 11-76 du 12
Août 1976 ;

Vu le décret n° 70-357 du 25 Novembre 1970 portant
avancement dans l'armée ;

Vu le décret n° 74-355 du 28 Septembre 1974 portant
création du comité de défense ;

Vu le décret n° 93-188 du 21 Mai 1993 portant nomina-
tion du secrétaire général de la défense nationale ;

Vu le décret n° 94-35 du 22 Février 1994 portant
nomination du directeur du parc national du matériel
automobile ;

.../...

Vu le décret n° 92-906 du 21 Septembre 1992 portant nomination de l'inspecteur général de la police nationale ;

Vu le décret n° 93-315 du 24 Juin 1993 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 Juin 1993 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérim des ministres ;

En Conseil des ministres,

DECRETE

Article premier : Les officiers supérieurs désignés ci-dessous, qui occupent de hautes fonctions d'Etat et qui vont atteindre la limite d'âge au cours de l'année 1994, sont maintenus en activité de service.

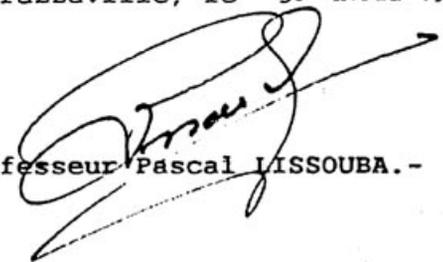
Il s'agit de :

- Colonel ONDZIEL-BANGUI (Henri), secrétaire général de la défense nationale ;
- Colonel EBAKA Michel, inspecteur général de la police nationale ;
- Colonel LEKONZA-DEMIO (André) directeur du parc national du matériel automobile.

.../...

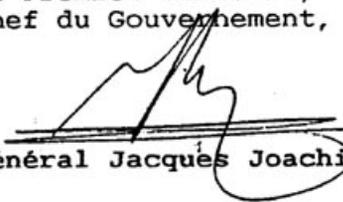
Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel ~~et communiqué partout où besoin sera.~~ /-

Fait à Brazzaville, le 30 Avril 1994

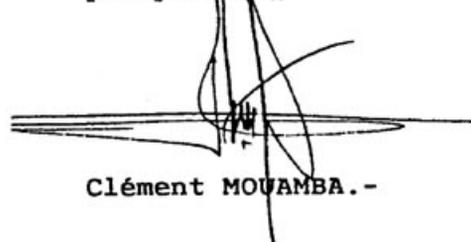

Professeur Pascal LISSOUBA.-

Par le Président de
la République,

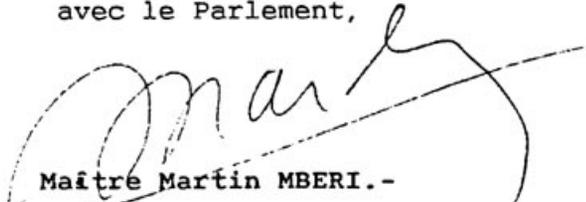
Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Pour le ministre des finances
et du budget, en mission :
Le ministre du plan et de
l'économie, chargé de la
prospection,


Clément MOUNAMBA.-

Le ministre d'Etat,
ministre de l'inté-
rieur, chargé de la
sécurité, du déve-
loppement régional
et des relations
avec le Parlement,


Maître Martin MBERI.-

Le ministre d'Etat,
Président du comité
de défense,


Général Raymond Damase NGOLLO.-